

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux

CP/2020/347

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions à ALSACE HABITAT pour deux opérations de logements aidés (PLUS-PLAI) situées 22, rue de l'Oignon à Saverne et rue de la Gare/rue de l'Avenir à Betschdorf, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et des dispositifs départementaux volontaristes.

Ces projets représentent un total de 21 logements, dont 14 logements en Prêt Locatif Social (PLUS) et 7 logements en Prêt Locatif d'intégration (PLAI), destinés aux demandeurs aux ressources les moins élevées.

Ces logements pourraient bénéficier d'un cofinancement total de 139 400 € dont 50 400 € au titre des crédits délégués de l'Etat (logements PLAI uniquement) et 89 000 € au titre des crédits volontaristes du Département (logements PLAI et adaptation de logements à la perte d'autonomie et au handicap).

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (délibération N° CD/2018/009). A ce titre, le Département agrée et finance au titre de la délégation de l'Etat les opérations déposées au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Par ailleurs, lors cette même réunion, l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération CD/2018/008). A ce titre, le Département finance sur sa politique volontariste ces mêmes opérations.

A titre d'information, est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2020.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département à ALSACE HABITAT :

- un agrément et une subvention de 14 200 € pour la construction de 9 logements collectifs PLUS et 1 logement collectif PLAI situés 22, rue de

l'Oignon à Saverne.

Cette opération a bénéficié en 2013 d'un agrément pour la construction de 9 logements PLUS collectifs et d'une subvention départementale de 18 800 €. L'opération ayant eu des difficultés à se concrétiser en raison de surcoûts techniques, l'opération augmentée d'un logement PLAI fait l'objet d'une nouvelle demande d'agrément pour 10 logements (1 PLAI supplémentaire associé à une subvention de 14 200 €), sans remise en cause de la subvention départementale de 18 800 € attribuée en 2013.

- un agrément et une subvention totale de 125 200 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés angle rue de l'Avenir / rue de la Gare à Betschdorf.

Cette opération a également déjà bénéficié en 2013 d'un agrément pour la construction d'une résidence senior de 6 logements PLUS individuels et d'une subvention départementale (Etat + Département) de 80 663,79 €.

L'évolution du projet vers un collectif à un étage permet de créer 11 logements mixtes (PLUS/PLAI) à destination d'un public senior et nécessite un nouvel agrément 2020 ; l'aide financière de 2013 est quant à elle abandonnée.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019/1	G 2019 2021 PARC PUBLIC	6 150 000 €	3 932 182,53 €	139 400 €

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2020 pour ces opérations.

Cette intervention se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec le Préfet en date du 26 mars 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à ALSACE HABITAT :

- un agrément et une subvention de 14 200 € pour la construction de 9 logements collectifs PLUS et 1 logement collectif PLAI situés 22 , rue de l'Oignon à SAVERNE ;

- un agrément et une subvention de 125 200 € pour la construction de 5 logements collectifs PLUS et 6 logement collectifs PLAI situés angle rue de l'Avenir /rue de la Gare à Betschdorf;

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec

les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et ALSACE HABITAT, jointes en annexe à la présente délibération;

Elle autorise en outre son Président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et ALSACE HABITAT.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY